

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

Municipalité du Canton Joly.

Avis public est par les présentes donné par Jules Ledoux Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité, qu'une assemblée publique des Electeurs Municipaux de la dite Municipalité ayant droit de vote à l'Élection des Conseillers Municipaux se tiendra à la salle Publique de la dite Municipalité le Lundi onzième jour de Janvier mil neuf cent quinze à dix heures du matin afin d'élire là et alors deux conseillers pour la dite Municipalité conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec en remplacement de Messieurs. Josée Clément et Arthur Labouli les deux conseillers sortant de charge.

Donné à Labelle ce Vingt sixième jour de Décembre mil neuf cent quatorze

Vraie Copie certifiée
 Jules Ledoux
 Secrétaire Trésorier.

Signé Jules Ledoux
 Secrétaire Trésorier

Province de Québec,

MUNICIPALITÉ D'IC.....

Canton Joly.....

Je, soussigné, Jules Ledoux..... domicilié dans Labelle..... étant dûment assermenté dépose et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir: Sur la façade de l'Église Catholique de la dite Province de Québec, et sur la façade de la Salle Publique de Vingt sixième..... jour du mois de Décembre mil neuf cent quatorze..... entre huit et onze heures de l'après midi, et en le lisant à la porte de la dite Église, à l'issue du service divin du matin, le Vingt septième..... jour de Décembre 1914 étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce Vingt sixième..... jour du mois de Décembre..... Mil neuf cent quatorze.....

Vraie Copie certifiée..... Signé Jules Ledoux
 Jules Ledoux
 Secrétaire Trésorier

Canada
Province de Québec
Comté de Labelle

Municipalité du Canton Joly
Election municipale du 11 janvier 1915

Je, Louis Jubinville Cultivateur du Canton Joly étant dûment assermenté sur les saints évangiles dépose et dit:

1° Par résolution du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, en séance du septième jour de Décembre mil neuf cent quatorze, j'ai été nommé pour présider à l'Élection des Conseillers de la dite Municipalité qui sera tenue le lundi 11 janvier 1915

2° Je jure de bien fidèlement et impartialement remplir les devoirs de cette charge de Président de l'Élection municipale des Conseillers du Canton Joly et ce au meilleur de ma connaissance et jugement. Ainsi que Dieu me soit en aide. et j'ai signé.

Attestant devant moi à Labelle

ce 11^{me} jour de janvier mil neuf cent quinze.

Louis Jubinville
Président

Jules Leduc
Not. Bécancour

Canada
Province de Québec
Comté de Labelle

Municipalité du Canton Joly

À une assemblée des Électeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le onzième jour de janvier mil neuf cent quinze à dix heures du matin à la Salle publique de la Municipalité du Village de Labelle. Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par le Secrétaire Trésorier le vingt sixième jour de Décembre mil neuf cent quatorze dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert du Certificat de publication de cet avis. ensemble annexé au présent Procès-Verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil, sous la Présidence de Monsieur Louis Jubinville nommé à cette fonction par une résolution du Conseil de la dite Municipalité le septième jour de Décembre mil neuf cent quatorze.

Advenant l'heure de dix heures²⁰ du matin le Président de l'Élection fait lire par le Secrétaire Trésorier le serment d'office du Président et l'avis donné pour la présente élection, déclare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les Électeurs présents de proposer les personnes d'eux veulent choisir comme Conseillers locaux en remplacement de Messieurs Joside Clément et Arthur Sabourin.

Les deux Conseillers sortant de charge.

Proposé par M. Gustave S^r Jean
 Seconde " Eug David

que M. Arthur Labonte soit nommé conseiller municipal du Pédale, Joly
 en remplacement de lui même.

Proposé par M. Arthur Labonte

Seconde par Dosithe Belise

que M. Gustave S^r Jean soit nommé conseiller en remplacement de
 M. Joste Clément sortant de charge.

et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été
 mis en nomination comme conseiller locaux autant de candidats qu'il
 y en a à élire l'Élection est déclarée close et Messieurs le Président proclame
 élus Conseillers les candidats sus nommés pris en nomination

1912 Eug David

Jos Boivin

M. Boivin

1914 J. Fabriceville

R. Schale

1915 A. Labonte

G. S^r Jean

Canada

Province de Québec

Conte Labelle

mm

Messieurs Arthur Labonte et Gustave S^r Jean sont élus par acclamatis
 Conseillers de la Municipalité du Canton Joly

Donné à Labelle ce onzième jour de Janvier mil neuf cent quinze
 Louis Fabriceville
 Président l'Élection

Municipalité du Canton Joly

Je Arthur Labonte cultivateur du Canton Joly ayant été dûment
 élu conseiller municipal de la Municipalité du Canton Joly
 jure sur les saintes évangiles que je remplirai bien et fidèlement
 les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et
 de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide. et j'ai signé

Assermenté devant moi à Labelle Arthur Labonte
 ce premier jour de Janvier mil
 neuf cent quinze.

Jules Pedoux
 Secrétaire

Je Gustave S^r Jean cultivateur du Canton Joly, ayant été dûment
 élu conseiller municipal de la Municipalité du Canton Joly
 jure sur les saintes évangiles que je remplirai bien et fidèlement
 les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement
 et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide. et j'ai signé

Assermenté devant moi à Labelle. Gus. S^r Jean
 ce huitième jour de Janvier mil
 neuf cent quinze.

Jules Pedoux
 Secrétaire

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le premier jour de février mil neuf cent quinze à dix heures du matin, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Subinville et Messieurs les Conseillers Raoul Labelle, Fried. David, Gustave St Jean et Arthur Labouli formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Gustave St Jean.
 Secondé par " Arthur Labouli
 que les minutes de la séance du sept Décembre 1914 soient acceptées & signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Frédéric David
 que Monsieur Louis Subinville soit nommé Maire de la Municipalité du Canton Joly pour l'année 1915.

Adopté unanimement.

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle.

Municipalité du Canton Joly.

Je soussigné, Louis Subinville ayant été élu Maire de la dite Municipalité, j'ai serment sur les Saints Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de mes Capacités ainsi que Dieu me soit en aide. et j'ai signé.

Assermenté devant moi à Labelle
 le sixième jour de février 1915

Jules Pélissier
 Sec. Municipal

Louis Subinville
 Maire

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Frédéric David
 que le Conseil après avoir pris connaissance de la liste des lots dont la révocation de vente a été annoncée décide de demander au Gouvernement de surseoir indéfiniment à la révocation de ces lots. pour les raisons ci-dessous et tout spécialement pour les lots 23.24.25 Rang I et 20 Rang II.

fait le 4.2.1915

1^o Sur tous ces lots en général (13^h. 4.7.10.20 - 5.23.24.25 - 13.16)
 le bois marchand d'une valeur quelconque a été pillé par les concernés et le feu qui y a passé plusieurs fois n'y a guère laissé d'arbres debout.

Joseph Paradis pour la Montée Chapleau
 Michel Boivin " " Lauzon.

* soient acceptées ainsi que celle de M^r Gustave S^t Jean comme
 Inspecteur agricole du Côté Nord de la Rivière Rouge.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Sabouré
 secondé par " " Gustave S^t Jean

Assemblée 3.2.1915

que Monsieur Eledphore Phénix soit nommé Inspecteur
 agricole pour le Côté Nord de la Rivière en rempl^t de M^r Gust. S^t Jean

Ass. 3.2.1915

et que Monsieur Eledphore Lafontaine soit nommé Inspecteur de
 voirie pour la Montée Brisson. Orban

Assemblée 5.2.1915

" "

Fred. Lauzon pour la Montée Lauzon

" "

et Daniel Brousseau " Chapleau

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Fred. David
 secondé par " " Raoul Labellé

que la séance soit ^{ajournée} ~~fermée~~ le 15 courant

Adopté unanimement.

Jul. Leblond
 Secut. Brison

Louis Jubinville
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly ^{Canton Joly} Labellé

Province de Québec A une Session spéciale de la Municipalité du Canton Joly conformément
 Comté Labellé - ment à l'ajournement résolu en séance du premier courant, tenue à la salle
 ordinaire des séances le quinzième jour de février mil neuf cent quinze
 à dix heures du matin, conformément aux dispositions du Code
 municipale de la Province de Québec à laquelle session sont présents:
 Monsieur le maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers,
 Joseph Boivin - Raoul Labellé et Arthur Sabouré formant quorum
 sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par
 résolution, comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labellé

secondé par " " Arthur Sabouré

que les minutes de la séance du premier courant soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Joseph Boivin

secondé par " " Raoul Labellé.

que la Comptabilité des Comptes de la Municipalité du Canton Joly

Proposé par M^r l'Auditeur O. Racicot soit acceptée et qu'il soit payé à l'Auditeur la somme de \$5⁰⁰ votée pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Arthur Labouli

que M^r Jules Ledoux soit réengagé Secrétaire Trésorier pour l'année 1915 aux conditions de l'année précédente soit \$60⁰⁰ par an

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Joseph Boivin

Seconde par " Raoul Labelle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Trésorier

Louis Jubinville
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly

Comité Labelle. tenue à la table ordinaire des séances le premier jour de Mars 1915.

à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec à la quelle session sont présents:

Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers:

Joseph Boivin, Ulrich Brousseau, et Gustave St Jean formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par

résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Gustave St Jean

Seconde par " Ulrich Brousseau

que les minutes de la séance du 15 février dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Gustave St Jean

Seconde par " Joseph Boivin

que les officiers ci-dessous soient nommés.

Inspecteurs de voirie

Dang A M^r J. B. Lévillette en remplacement de M^r W. Marier. ✓ ✓

" B. M^r Jotique David " de W. David ✓

" D. E. M^r " Lévesque Bellemare " de H. Labelle fils. ✓ ✓

" A. H. (Mushinsky) Just. Brisson " de lui même ✓

" " (Lange) Fred. Lange " de M. Boivin ✓

At. 20.3.15
25.3.15 à 10.4.15
Assomblée
22.04.15 à 10.4.15
Assomblée
22.04.15 à 10.4.15
Assomblée

Inspecteurs de Service

Adressé

Rang. Le H / Chapiteau Daniel Brousseau en remplacement de lui-même

" " (Buisson Arban) L. Lafontaine (remplacé par Léon Lacombe) (remplacé par Stan Derouin)

avis le 13.3.15
acc. d. ass. le 3.5.15

" I (Ch. de la Chapelle) P. Clot fils " " ✓ avec juridiction sur le Rang I
si il accepte

avis le 20.3.15
aso. le 3.5.15

" I (Mairie Roubaix) Alf. Fugère " " ✓

Inspecteurs adjoints.

Pour le coté nord de la Rivière des lots 1^{er} à 40^{es}

avis le 20.3.15

Viléphore Pharaon en remplacement de M^r Gustave St Jean ✓

ass. le 15.5.15

Pour le coté sud de la Rivière comprenant les Rang. B. C. G. H. I. J.

Assom^t P. E. Godard en remplacement de J. B^{te} Paradis ✓

Gardiens d'Enclaves.

Donat Clement pour le coté nord de la Rivière en rempl^t de lui-même ✓

- " - assom^t 5.15

- " - Assom^t Ed. Leroy " " ✓

Évaluateurs.

Henni Godard En remplacement de lui-même

- " -

- " - Denai Vanzon " "

- " -

- " - P. Sobelle Pin " "

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller W. Brousseau

secondé par " G. St Jean

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
secr. Général

Louis Subirailly

Prain

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Provincia de Quebec
Comté Labelle
A une Session Générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le sixième jour de ~~Mars~~^{Avril} mil neuf cent quinze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Messieurs les Conseillers Joseph Boivin, Ulric Brousseau, Fred. David Raoul Labelle, Arthur Labonté, et Gustave St-Jean formant quorum, sous la Présidence de Monsieur Fred. David *maie protempore*.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau
secondé par " Raoul Labelle
que Monsieur Frédéric David soit nommé *maie protempore*
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Joseph Boivin
secondé par " Arthur Labonté
que les minutes de la Séance du premier mars dernier soient acceptées et signées
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
secondé par " Gustave St-Jean
que le Secrétaire Trésorier accuse réception de la lettre de M^r H. J. Minville, Secrétaire du 25 février 1915 n^o L 4413/15 et l'ôte à l'annulation et donne à celui-ci toutes les explications nécessaires au mieux des Intérêts de la Municipalité
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Gustave St-Jean.
secondé par " Raoul Labelle.

P^t de payer à M^r Julien Brassard la somme de \$5⁰⁰ pour indemnité suivant sa réclamation.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau
secondé par " Arthur Labonté
que le Secrétaire écrive au Département que en ce qui concerne sa circulaire "En garde contre le feu" la Municipalité du Canton Joly n'ayant pas le moyen de se payer un gardien de feu, que le Gouvernement en nomme un à ses frais, nous lui désignons une personne apte à remplir ces fonctions
Adopté unanimement

Voici suite.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par Joseph Boivin
 que M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés en leur qualité
 respective à signer le billet en renouvellement de l'Emprunt de \$650⁰⁰
 à M^{me} l^{re} Alfred Adam avec Intérêt de 6% au celui de \$350⁰⁰ dans le cas
 où Madame Adam accepterait l'acompte de 300⁰⁰ qui lui a été offert
 par M^r le Secrétaire Trésorier.

Adopté Unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Sabouré
 Secondé par " M^{me} Brousseau
 que la Séance soit levée

Adopté unanimement.
 Fred. David

Jules Leclercq
 Secrétaire Trésorier

Canada
 Province de Québec
 Comté de Labelle
 Municipalité du Canton Joly

A une session générale du conseil de la Municipalité du Canton Joly
 tenue à la Salle ordinaire des séances le troisième jour de Mai mil neuf
 cent quinze à 10 heures du matin conformément aux dispositions
 du code Municipal à laquelle session sont présents:
 Monsieur le Maire Louis Subinville et Messieurs les Conseillers Joseph Boivin
 Fred. David, M^{me} Brousseau, Gustave S^t Jean et Raoul Labelle formant
 quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire
 Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions,
 comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Fred. David
 Secondé par " M^{me} Brousseau
 que les minutes de la séance du 6 Avril 1915 soient acceptées et signées
 Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Gustave S^t Jean
 Secondé par " Joseph Boivin

1^o que le Secrétaire Trésorier donne avis à Messieurs A. Rocher et Alld. Houle
 d'avoir à mettre en bon état, solidement, leurs parts de clôture de la
 montée Brisson, d'avoir à faire enlever la terre qui embarque sur le
 pont du lot n^o 30 et faire une embase sérieuse à la frontière de M^r Houle.

2^o que le Secrétaire Trésorier donne avis à M^r Chiod. Bellemare Inspecteur & vicier
 du Rang F. d'avoir à faire faire les clôtures de la Montée Wilfouf de suite; après
 avoir vu tous les Intéressés sur les lieux et s'entendus avec eux pour leur part de clôture

Ordonné 8.5.15
 Ordonné 8.5.15

Proposé par M^r le Conseiller Fred. David
 Secundi par " Raoul Labelle

avis de la Municipalité que le Secrétaire Trésorier donne avis à tous les Inspecteurs & variers d'avoir
 à faire mettre en bon ordre, le plus tôt possible tous les chemins
 frontiers et montés sous leur juridiction

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Secundi par " Joseph Boivin

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

304 #	à Jules Brassard	par les Intéressés	Entretien hiver montée J. hiver 1914.15	27.00
154 #	à mag. Labelle	"	"	15.00
310 #	à G. Brisson fils	"	"	24.00
148 #	à G. Brisson	"	"	6.60
331 #	à Jos. Brousseau	"	"	30.00
165 #	à Jeanmy Boivin	"	"	38.00
98 #	à Aug. Orban	"	"	9.00
307 #	à Ch. Eugén	"	"	9.00
170 #	à Alf. Eugén	"	Entretien Ete	1.05
215 #	"	par la Corporation	"	2.50
79 #	"	par Raoul Allard	"	3.25
298 #	"	par David Gosselin	"	3.50
98 #	à L. Gauthier	par M. Desprez	Entretien hiver Sa frontière	0.20
307 #	"	par la Corporation	"	0.60
149 #	à P. Clot fils	"	"	0.60
307 #	"	par W. Desprez	"	0.20
149 #	"	par la Corporation	"	1.00
307 #	à Louis Gauthier	"	"	1.00
307 #	à O. Gauthier	"	"	1.00
307 #	à P. Clot Pén	"	"	1.00
26 #	à Arthur Lafere	"	"	0.50
97 #	à Aug. Lacombe	"	"	0.50
135 #	à Henri Brassard	"	"	1.90
97 #	à Jos. Gingras	"	pour porter avis aux officiers de Sauté	1.50

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle.
 Secundi par " Ulric Brousseau

Commande G. H. S. 15 que le conseil fasse faire 2 pancartes défenses de trottoir pour le pont Boivin

à l'avis de P. Pierre

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Fred. David
 Secundi par " Joseph Boivin

Louis Dubois
 Maire

que la séance soit levée

Adopté unanimement

Canada

Province de Québec
Comté Labelle.

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de séances, le septième jour de juin mil neuf cent quinze à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Joseph Bovin, Frédéric David, Ulric Brousseau, Gustave S^t Jean, Arthur Labouli et Raoul Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau

Seconde par " Joseph Bovin

que les minutes de la séance du 3 mai 1915 soient acceptées et signées.
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Gustave S^t Jean.

Seconde par " Raoul Labelle.

P X que le compte de M^r le Docteur A. Béchault se montant à \$12⁰⁰ pour soins donnés à la famille de Jos. Vaillancourt pendant l'épidémie de variole soit payé mais conditionnellement à ce que le Conseil se fasse payer par M^r Jos. Vaillancourt.
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau

Seconde par " Gustave S^t Jean

que le compte de M^r Arnie S^t Pierre pour deux pancarts "défense de tuer" pour le pont Bovin soit accepté et payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Arthur Labouli

M. le 10.6.15

que le Secrétaire Trésoir donne avis à l'Inspecteur de voirie Phid. Bellemare d'avoir à faire faire les clotures de la Route Milpous d'ici à quinze jours passé cette date toute clôture qui ne sera pas confectionnée, sera faite par ordre de l'Inspecteur aux frais des Intéressés à défaut.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau

Seconde par " Raoul Labelle.

que le Secrétaire Trésoir écrive au Ministre de la Colonisation qui ayant appris que le Département ayant auparavant accordé un octroi de \$500⁰⁰ pour le chemin de la Prairie de Carter, le Conseil ne s'oppose pas à ce que l'argent soit dépensé dans le dit chemin mais se permet de rappeler au Gouvernement une résolution passée précédemment demandant à être déchargé de l'entretien de ce chemin pour la raison que nous avons déjà trop de chemins à notre charge.

Proposé par M^r le conseiller Ulric Brousseau
 secondé par Gustave S^t Jean
 que le secrétaire Trésorier écrive au Conseil de La Pinerive pour faire
 réparer sérieusement la petite montée sur le chemin Chapleau dans le
 Rang XI lots 1, 2, 3 & 4

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Raoul Labelle.
 seconde par Ulric Brousseau.
 que le secrétaire Trésorier écrive à l'honorable Ministre de la Colonisation
 pour lui demander les octroi ci-dessous
 pour le chemin du bord du lac Labelle Rang H des lots 20 à 25 # 200⁰⁰
 " Chapleau Rang G. des lots 35 à 40 " 150⁰⁰
 " de la chapelle Rang G. des lots 14 à 20 - lots 13, 11 et 4 Rang H " 300⁰⁰
 " du Rang I des lots 21 à 26 " 50⁰⁰

Cette demande fait partie et complète celle faite en mars 1912

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Joseph Boivin
 secondé par Arthur Labonté
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Robitaille
 Secrétaire Trésorier

Louis Jubinville
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
 Canton Labelle
 Une session générale du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances,
 le cinquième jour de juillet mil neuf cent quinze, à 10 heures du
 matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province
 de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers
 Joseph Boivin, Ulric Brousseau, Raoul Labelle et Arthur Labonté formant
 quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne
 par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Jos. Boivin
 secondé par " Ulric Brousseau
 que les minutes de la séance du sept juin mil neuf cent quinze
 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Arthur Labonté

que le rôle d'évaluation tel que lu en présence de trois évaluateurs soit
 révisé, amendé et homologué.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le conseiller Ulric Brousseau
 Secondé par " Joseph Boivin

que le fait des lots des Gagnons soit donné à St Bernard Anger lequel
 s'engage à payer les taxes scolaires 1915-1916 et à entretenir les frontières
 des lots hiver et été ainsi que leur part de montée

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Arthur Labonté

que le Inspecteur de Voies Chiodou Bellemare, présent à la séance, informe
 les Intéressés de la Montée d'avois d'avoir dans les 8 jours à faire et
 terminer leurs parts de clôture à 5 brochures et de nettoyer et débarrasser le
 chemin de toutes brochures ou bouts de bois traînant par terre puis le fait de
 la construction de la nouvelle clôture et à défaut de ce faire dans le délai
 indiqué, l'Inspecteur est autorisé à faire ces travaux à la charge
 des Intéressés

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Ulric Brousseau

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés:

291 f	à Jos. Desjardins par J. B ^{te} Paradis	1 jour dans la montée Langon	1.50
309 f	à Jos. Paradis par	les Intéressés Montée Langon mis hors du pont Boivin	2.00
79 f	à L. Subinville lui par	la montée Brisson.	
314 f		pour avoir arrangé 2 ponts en mai 1915	2.05 ✓
319 f	à Béla, phare Lafontaine	par la montée Brisson divers travaux au chemin avril 1915	2.40
335 f	à Louis Subinville	par la Corporation en juin 1915 - 11/2 jours	2.25
318 f	"	" 1/2 jour avec charret	1.25
319 f	à Raoul Labelle	" 2 jours	3.00 ✓
330 f	à Joise Paiement	" 1/2 jour	2.25
349 f	à Jos. Vaillancourt	" 1/2 "	2.25
349 f	à Ad. Paradis	" 1/2 "	1.75
311 f	à Jos. Painsdon Pén.	" 1/2 "	2.25
328 f	" fils	" 1/2 "	2.25
335 f	à Béla Lafontaine	" 1/2 "	2.25
310 f	à Raoul Labelle.	" 1/2 "	2.25

299 ✓	La Louis Jubinville	par la fontée Brisson	seul	1.50	
			(avec cheval)	2.50	
		(Eud. Labelle)		3.00	7.00 ✓
320 ✓	La Faise Paiemant		seul	2.25	
330 ✓			avec cheval	2.50	4.75
299 ✓	Jos. Vaillancourt		seul	2.25	
299 ✓			avec cheval	2.50	
299 ✓		par a. Paradi		3.75	8.50
321 ✓	Jos. Laindon Piv		seul	1.88	
321 ✓			avec cheval	3.12	
321 ✓		fil.		3.75	8.75
329 ✓	Aug. Sifonin				3.00
329 ✓	Arth. "				2.25
335 ✓	Belon Lafontaine				3.75
310 ✓	Magloin Labelle				3.75
298 ✓	Aug. Orban				43.25
499 ✓		Payable par la mentie Brassard G.			1.50

321 ✓	Joseph Laindon	2 jours		2.50	
302 ✓	Alph. Belange Piv	2 "		2.50	
303 ✓	"	2 "		2.50	
315 ✓	A. Brisson	2 "		2.50	
318 ✓	Aug. Brisson	3 "		3.75	
331 ✓	Jos. Brisson	2 "		2.50	
331 ✓	Sam. Brisson	1 1/2 "	avec cheval	2.25	
331 ✓	Gust. Brisson	2 "		2.50	23.50
165 X					2.50

Payable par la Coopération.					
302 ✓	A. Belange fils	1/2 jour			0.63
312 ✓	Aug. Brisson	1/2 "			0.63
331 ✓	Jos. Brisson	1/2 "			0.63
331 ✓	Gust. Brisson	1/2 "			0.63

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseil Arthur Labelle
 Secondi " " Jos. Boivin
 que la liana soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
 Sec. Général

Louis Jubinville
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le deuxième jour du mois d'août mil neuf cent quinze, à 10 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présent Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Fred. David, Ulric Brousseau, Raoul Labelle, Gustave St Jean et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Raoul Labelle.

Seconde par " Arthur Labonté.

que les minutes de la séance du 5 juillet dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Gustave St Jean

Seconde " Ulric Brousseau

que Messieurs le Maire et le Secrétaire Trésorier en leur qualité respectives soient autorisés à accepter et signer au nom de la Municipalité du Canton Joly l'acte de résignation de M^r Jos. Ménard pour la vente du lot 13 rang G qui lui a été faite le 7 juillet 1913.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Fred. David

Seconde " Raoul Labelle

fait que le Sec^r Trésorier écrive à M^r J. Robitaille pour avoir l'acte de vente emphyté du lot n^o 13 du rang G

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Fred. David

Seconde par " Ulric Brousseau.

Attendu que la Municipalité du Canton Joly est endettée de la somme de Cinq cent quatre vingt seize dollars et quatre vingt et onze centimes pour l'année finissant le 31 Décembre 1914 comme suit

Salaires du Secrétaire Trésorier \$ 60.00

Loyer de la Salle publique 30.00

Intérêts 83.00

Travaux faits dans les divers chemins. 138.82

Depenses diverses 33.24

Impressions 100.00

Comité de Comté et Ponts & balises et fuis 20.60

Trais de justice 28.95

\$ 593.91

Propose par R. Labelle
 Seconde par S. David.
 que la séance soit levée

Adopté Unanimement.

Jules Dubois
 Sec. Général

Louis Jubinville
 Maire

Canada

Municipalité du Comté Joly

Province de Québec
 District de Montcalm

A une session générale du conseil de la Municipalité du Comté Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 7 Septembre 1915 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session, sont présent Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Joseph Boiny, Fred. David, Ulric Brousseau et Raoul Labelle formant quorum sous la Présidence de M^r le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Propose par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Seconde par " Joseph Boiny

que les minutes de la séance du 2 Aout soient acceptés et signés
 Adopté unanimement.

Propose par M^r le Conseiller Fred. David
 Seconde par " Ulric Brousseau

que les changements suivants soient faits au Roll d'Évaluation

Remplacer le nom de M ^r Louis Valiquette	par celui de Hector Valiquette	Lot 38 Rang F	
" " David Gosselin	" Charles Martin Pin	" 27.28	"
" " Albin Boudé	" Louis Beyer	" 17.29	"

Adopté unanimement

Propose par Fred. David
 Seconde par Raoul Labelle

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

P X à la M ^r des Plumes Légaré	Imp ^r du 22 Aout 1915	Imp ^r imé	\$ 3 ⁵⁰ / ₁₀₀
P X P. de Varenne	Empl ^t contrat deissement	Jo. Ménard.	" 3 ⁰⁰ / ₁₀₀
P X Jo. Robillan	Contrat. et Empl ^t	Lot 13 ^e	" 6 ⁰⁰ / ₁₀₀

Adopté unanimement

Propose par M^r le conseiller Raoul Labelle
 Seconde par " Ulric Brousseau

que M^r Jot. David, Inspecteur de voirie du Rang B soit autorisé à faire mettre des gardes fous aux endroits dangereux dans les

Chemins sous sa juridiction, d'aviser les Intéressés d'avoir à faire les travaux dans les 8 jours à défaut de quoi le Conseil l'autorise à faire ces travaux aux frais des Intéressés

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau
 Secondé par " Raoul Labelle.

que le Secrétaire Trésorier donne un avis public à tous les habitants du Canton Joly que la question du chemin de la Prairie de Castor sera discutée à la séance publique du 1^{er} lundi 4 octobre prochain

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau
 Secondé par " Fried. David.

que le conseil du Canton Joly décide de demander à la Municipalité du Village de Labelle de venir en aide pour l'entretien du chemin de la Prairie de Castor considérant que ce chemin est tout à l'avantage pécuniaire du Village de Labelle plutôt que de la Paroisse du Canton Joly

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Ulric Brousseau

que le Conseil fasse un règlement pour faire payer une amende de \$2⁰⁰ (deux) à tous ceux qui bottent sur le pont Bovin

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Fred. David
 Secondé par " Joseph Bovin

qu'un nouvel avis emphytéotique soit envoyé à M^r Ghod. Cellenase Inspecteur d'avoir à faire arranger en loi la montagne Hilgours dans les 8 jours au plus tard à défaut d'obéir aux ordres du Conseil, le dit Inspecteur sera passible de l'amende prévue par la loi.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Ulric Brousseau
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Lecloux
 Secrétaire Trésorier

Paris Fréboisville
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.Province de Québec
district de Montcalm

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances, le 4 Octobre 1915 à 10 heures du matin, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs le Maire ^{L. J. Subinville} ~~P. E. Bonnet~~ et Messieurs les Conseillers, Fred. David, Joseph Babin, Raoul Labelle, Ulric Brousseau, Gustave St Jean, et Arthur Sabourin formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Subinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M^e le conseiller Fred. David

Secondé par Ulric Brousseau

que les minutes de la séance du 7 Septembre 1915 soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Proposé par M^e le conseiller Raoul Labelle

Secondé par " " Gustave St Jean

que le Règlement n^o 36 conçu comme suit soit homologué

Règlement n^o 36.

Canada

Province de Québec
district de Montcalm

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le septième jour de Septembre 1915 à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Subinville et Messieurs les conseillers Joseph Babin, Fred. David, Ulric Brousseau et Raoul Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Subinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par Règlement comme suit :

Règlement n^o 36

Règlement pour imposer une amende à quiconque conduit une voiture ou tout autre véhicule quelconque plus rapidement qu'au pas sur le pont situé sur le cricque noir au rapide des pins, connu sous le nom de "Pont Babin" ou qui coupe, mutilé, détériore une partie du dit Pont ou des poteaux ou tout autre objet faisant partie du dit Pont ou en dépendant.

Il est ordonné et statué qu'une amende de deux piastres sera infligée pour la première offense à quiconque se rendra coupable d'un de faits ci-dessus mentionnés, quatre piastres pour la seconde offense ou toute autre subséquente.

À défaut de paiement de l'amende infligée par le tribunal et des

frais, immédiatement après le prononcé de la sentence, la personne condamnée peut être emprisonnée sauf le cas où il est autrement prescrit, pour un temps minimum de huit jours mais n'excédant pas trente jours.

Lequel emprisonnement cesse néanmoins sur paiement de la somme due.

Cet emprisonnement décharge la personne qui le subit de son obligation de satisfaire au jugement prononcé contre elle.

Ce dit règlement viendra en force après avoir été approuvé par ce dit conseil et quinze jours après sa promulgation suivant l'article n° 454 du Code Municipal de la Province de Québec.

Signé Jules Ledoux
Sec. G^{ral}.

Signé Louis Jubinville
Maire

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Ulic Brousseau

Seconde par " Raoul Labelle.

P + que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés
à la 1^{re} Compagnie des Blancs Sifaux - Hôtel de Perception \$ 2¹⁸

91 +
268 + à Jotique David payable par noé Bigard.

pour réparation du chemin, fourniture de piquets d^{re}

" 18¹⁰

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller G. St-Jean

Seconde par " Ulic Brousseau

que l'Inspecteur agricole Célestin Pharaud se rende, aux frais des Intéressés sur les lots n° 7, 8 et 9 du rang D pour examiner la question du cours d'eau et en faire rapport au conseil et que l'Inspecteur donne avis à Messieurs Stanislas Milfours, Pierre Robin et Honoré Duval du jour et de l'heure où il se rendra sur les lieux.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Joseph Boivin

Seconde par " Ulic Brousseau

fait le 8.10.15
J.B. que le conseil charge le Secrétaire Trisorier d'écrire à M^r Evard St-Jean d'avoir à continuer à filer des garde-fous jusqu'à sa côte et d'élargir son chemin pour que l'on puisse se rencontrer aisément, à défaut de ce faire d'ici 8 jours ce travail sera fait à ses frais.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Fred-David.

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Sec. G^{ral}

Louis Jubinville
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
 district de Montcalm
 tenue à la salle ordinaire de séances le deux Novembre 1915 à
 onze heures du matin conformément aux dispositions du code
 municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents

(2 Novembre 1915)

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers.
 Joseph Boivin. Raoul Labelle. Fried. David. Gustave St Jean
 et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence
 de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne
 par résolution comme suit:

Proposé par N^o le Conseiller Fried. David
 Secondé par " Gust. St Jean

que les minutes de la séance du 4 Octobre dernier soient
 acceptées, et signées

Adopté unanimement.

Proposé par N^o le Conseiller Joseph Boivin
 Secondé par " Raoul Labelle.

que le rôle d'évaluation soit changé comme suit:

de remplacer le nom de N^o Jos. Paradi, pour les lots 34 et 35 Rang G
 et de le remplacer par celui de N^o Jovite Gauthier

Adopté unanimement.

Proposé par N^o le conseiller Arthur Labonté
 Secondé par " Gustave St Jean

que N^o l'inspecteur agraire Téléphore Chartrand remette au conseil
 son rapport par écrit en ce qui concerne sa visite aux lots 7, 8 et 9
 Rang D. au sujet de camp Robin. Duval. Hylouss.

Adopté unanimement

Proposé par N^o le conseiller G. St Jean
 Secondé par " Fried. David
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jub. Ledoux
 Sec. Général

Louis Jubinville
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province Québec
District de Montcalm
Municipalité

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des Séances le sixième jour de Décembre mil neuf cent quinze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipale de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et M^{rs} le Secrétaire Prévost.

6 Décembre 1915

Avantant l'heure de onze heures aucun conseiller ne s'étant présenté, la séance est remise au lundi 13 courant, et qu'avis en soit donné aux Conseillers absents.

13.12.15
f.l.

Louis Jubinville
Maire

Jules Prévost
Sec. Prévost

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province Québec
District de Montcalm
Municipalité

A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly comme suite à l'ajournement, faute de quorum, en date du 6 Décembre 1915 tenue à la Salle ordinaire des Séances le 13 Décembre 1915 à 10 h³⁰ du matin conformément aux dispositions du code municipale de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville, et Messieurs les Conseillers: Joseph Boivin, Frédéric David, Gustave St Jean et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

13.12.1915

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le conseiller Fred. David

Seconde par " " Arthur Labonté

que les minutes des séances des 2 Novembre 1915 et 6 courant soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^{rs} le conseiller Fred. David

Seconde par " " Joseph Boivin

que suivant le rapport de l'Inspecteur agraire Calosphone Pharaon dont ci-dessous le tenent.

- " Après avoir me suis rendu sur les lieux, faire la visite des travaux en
- " question de Messieurs Duval, Robin, Milfours, j'ai visité les trois
- " lots et d'après mes expériences il est très facile de passer l'eau

" chez Monsieur Robin, il est pas beaucoup plus coûteux que chez M^r Trilfont
 " c'est l'eau de M^r Robin & Duval qui en souffrant c'est leur propre eau, ils
 " doivent la supporter c'est la même facilité; M^r Robin a pour dessein
 " de ne pas laisser passer l'eau, que cela va défaire la côte à la rivière
 " je ne vois pas que cela soit une raison pour chercher à envoyer l'eau
 " chez Trilfont qui n'y met pas d'eau.
 " Vous en savez ce que vous souhaitez, pour moi j'ai fait tout
 " non possible. — je suis votre dévoué

"Léon" Celestine Phénoux
 Inspecteur a. g. a. i.

que Messieurs Robin & Duval conduisent leur eau sur leurs propres
 terrains et que l'Inspecteur de voirie voie à ce que les travaux
 soient faits en temps et que copie de cette résolution soit envoyée
 à M^r Robin et Duval.

Proposé par M^r le conseiller Gustave St-Jean Adopté unanimement.
 Seconde par " Arthur Labonté

que les ventes des montées des chemins d'hiver telles que adjugées
 à la porte de l'Église soient acceptées.
 que l'entretien d'hiver de la Fontaine Brisson soit donné à M^r Gustave
 Brisson aux mêmes prix et conditions de l'année dernière
 que l'entretien d'hiver de la Fontaine du Rang J soit remis aux
 soins de M^r Pierre Ost fils. à raison de 25[¢] de l'heure au mieux
 des Intérêts de la Corporation.

Proposé par M^r le conseiller Fred. David Adopté unanimement.
 Seconde par " Gust. St-Jean
 que le chemin du Quai Brisson, au Lac Labelle, a allé au grand chemin
 de Roi sur la propriété de M^r P. E. Parfet, lots 27, 28-29 Rang G Canton Joly
 et dont il a fait don au Gouvernement, soit verbalisé suivant la loi, du
 consentement du Conseil, ou que le Gouvernement se charge de la construction
 du chemin, mais que toutes dépenses du dit chemin soient à la charge
 des propriétaires des lots 27, 28, 29 G

Proposé par M^r le conseiller Fred. David Adopté unanimement.
 Seconde par " Arthur Labonté
 que M^r Louis Jubinville soit nommé Président d'Élection
Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller Joseph Boivin
Seconde par " Fred. David.

~~fait~~

Que le Secrétaire Trésorier écrive au Gouvernement pour lui demander à
qui est ce que le chemin de la Prairie de Castor est à charge; la Municipalité
du Canton Joly a déjà assez de chemin à sa charge pour sortir les habitants
de la finerie et de mentionner dans cette lettre la correspondance qui
a été échangée avec le Gouvernement en Août et Septembre 1908
Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller Gustave St Jean
Seconde par " Fred. David

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

97¢	à Louis Gauthier Père	travaux montés du Rang I	Été 1915	\$2 ²⁵	
140¢	à Pierre Clot fils	"	"	3 ⁷⁵	
318¢	à Pierre Clot Père	"	"	0 ⁷⁵	
168¢	payable par J. J. Lacombe				\$ 4.50
167¢	"	M ^r Bélanger			" 2.25
97¢	à Louis Gauthier Père	par la Corporation			
		travaux à la frontière Paxton	Été 1915		" 3.00
135¢	à Bernard Auger	Par la Corporation			
		travaux à la frontière Paxton	Été 1915		" 2.25
140¢	à Pierre Clot fils	par la Corporation			
		travaux à la frontière Paxton	Été 1915		" 1.50
331¢	à Gustave Brisson	par les Intéressés Montée Rang II			
250¢		pour avoir enlevé un arbre tombé dans le chemin			" 0.50
195¢	à P. E. Godard	Inspecteur à grain		\$0.85	
		pour délimitation de leur part de clôture			
178¢		par André Brassard.			0.55
144¢		par Olivier Héon			0.25
216¢		par Eugénie Héon (Denai Langon)			0.25
307¢	à Alfred Eugénie	par la Montée Renaud.	travaux dans la Montée		1.80
337¢		par Ch ^r Martin	lots 27.28 ⁱ		3.15
26¢		par la Corporation	lot 26 ⁱ		2.70
145¢		par Al déric Gungros.			4.50
234¢		par Arthur Sabourti			1.50

Adopté unanimement

Propose par M^r le conseiller Jos. Boivin
Seconde par " Arthur Sabourti

que la séance soit levée

Jules Lantier
par

Adopté unanimement.
Louis Jubinville
Maire